

## COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE  
-----

N° 2024/068

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS  
DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie présentée par M. Philippe HANON, président de l'Orchestre d'Harmonie l'Amicale de Watten

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRÊTE**

**Art. 1** : M. Philippe HANON est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie le vendredi 17 mai 2024 de 19h00 à 23h00 à l'occasion d'un concert « Brass Band » à la salle Saint-Gilles

**Art. 2** : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

**Art. 3** : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 18 avril 2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,

Daniel DESCHODT.